

vaisseau ayant appartenu à la marine française. C'est un modèle de démonstration, analogue à ceux en usage dans les écoles navales, où l'on peut voir dans tous les détails le gréement d'un grand vaisseau de la fin du XVIII^e siècle. Un tableau explicatif placé à côté permet de se rendre compte du nom des différentes voiles.

Premier Empire et Restauration (années 1800 à 1850)

La première République ne constitue pas une époque dans l'histoire de la construction navale parce qu'elle s'étant bornée à user le magnifique matériel créé par Louis XVI sans guère mettre en chantier, ses vaisseaux ont les dimensions citées dans l'ordonnance de 1786. Ils ne nécessitent donc pas une étude spéciale. Le premier Empire a, lui aussi, construit selon les mêmes règles et sur les plans du célèbre Sané et il n'y eut dans le matériel pendant cette époque que des modifications de détail. Aussi est-il bien difficile de déterminer d'une manière certaine quelles sont les constructions appartenant à la République ou au premier Empire. Il faudra arriver à la Restauration, vers 1825, pour voir apparaître un type un peu différent, inférieur d'ailleurs au précédent.

Citons seulement d'après Bourdé de la Villehuet comment sous la République et sous l'Empire on classa les vaisseaux : on en fit trois rangs, subdivisés en premier et deuxième ordre, ce qui, en réalité, constitua six classes distinctes de vaisseaux :

« *Vaisseaux de 1^{er} rang, premier ordre*, trois ponts de bout en bout, trois batteries complètes, deux gaillards, 110 à 120 canons.

« *Vaisseaux de 1^{er} rang, second ordre*, même nombre de ponts et de gaillards, 100 à 110 canons.

« *Vaisseaux de 2^e rang, premier ordre*, trois ponts, trois batteries, gaillards plus courts que ceux des vaisseaux de premier rang, 92 à 100 canons (92 seu-